



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Ville de Bouqueval

REPUBLIQUE FRANCAISE
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°27/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni le 6 novembre 2024
Sous la présidence de M. Francis MALLARD,
Maire

Transmise à la Sous-préfecture

de Sarcelles le :

Publié le :

Membres en exercice : 11
Membres présents : 8
Votants : 8

DECISION MODIFICATIVE N° 3 SUR LE BUDGET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Bouqueval, salle du Conseil Municipal à Bouqueval.

Date de convocation : 18 octobre 2024

Date d'affichage : 18 octobre 2024

Présents : M. Francis MALLARD, M^{me} Magalie FIAES, M^{me} Cécile CALAS, M. Noël HEDIN, M^{me} Elisabeth GRAUX, M. Lorenzo QUINTIERI, M. Jean-Michel VERBEKE, M. Patrick COURTOIS.

Absents excusés : M. Anthony CHRETIEN, M^{me} Marie-Claude CALAS, M. Sylvain LIMOUSSIERE.

Secrétaire de séance : M^{me} Magalie FIAES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

COMPTES DEPENSES					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	21	2135	OPFI	Installations générales, agencements, aménagements constructions	42 000,00 €
D	I	21	2181	OPFI	Installations générales, agencements et aménagements divers	370 000,00 €
					Total	412 000,00 €
COMPTES RECETTES					Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
R	I	23	231	OPFI	Immobilisations corporelles en cours	412 000,00 €
					Total	412 000,00 €

Charge Monsieur le Maire et le Receveur Municipal, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,
Francis MALLARD

(Handwritten signature)